

N° DEL24\_075



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 20 septembre 2024

Le jeudi 26 septembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle René-Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27 VOTANTS : 33

**Étaient présents :**

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Christine DENIS donne procuration à Dalila KHORBI, Jimmy JOUHANET donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Nassira BENOUARI donne procuration à Miloud GOUAL, Atika LHOUM donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Toufik LAADJAL donne procuration à Ruffin KAPELA

**Absents :**

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

**Secrétaire :**

Sébastien CÉLERIN

\*\*\*\*

**Objet : Subvention pour le projet artistique « Projet Pacte de Marionnettes » de l'école Paul Bert**

Deux enseignants de l'école Paul Bert ont élaboré un projet artistique intitulé « Projet Pacte de Marionnettes » sur le thème de la mythologie. Ce projet, destiné à enrichir le programme scolaire des élèves, comprend plusieurs activités pédagogiques et artistiques :

- Construction de marionnettes,
- Écriture et dialogue,
- Fabrication de décors,
- Musée National de la Renaissance à Ecouen.

Pour la mise en œuvre de ce projet, une subvention municipale est sollicitée pour couvrir une partie des coûts, notamment les matériaux et les interventions d'artistes extérieurs. Le montant total de la subvention demandée s'élève à 1 200 €, répartis à raison de 600 € par classe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 € à la coopérative de l'école Paul Bert pour le financement du «Projet Pacte de Marionnettes» sur le thème de la mythologie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Scolaires, Enfance et Petite Enfance du 19 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission des finances du 19 septembre 2024,

Vu la demande formulée par les enseignantes de l'école Paul Bert,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant l'intérêt pédagogique et culturel du « projet pactes de marionnettes » pour les élèves de l'école Paul Bert,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 € à la coopérative de l'école Paul Bert pour le financement du «Projet Pacte de Marionnettes» sur le thème de la mythologie,

PRÉCISE que la dépense de 1 200€ est inscrite au gestionnaire COMP, article 6574 du budget communal en cours.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet  
de la ville le : 30/09/2024

Signé électroniquement par :  
Jacqueline HUCHIN  
Le 30 septembre 2024